



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditions d'entree et de sejour

Question écrite n° 49257

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés, pour les chefs d'entreprise étrangers, d'obtenir un visa d'entrée en France pour raison professionnelle. La complexité et la longueur des procédures actuelles semble décourager bien des entrepreneurs concernés, et nuisent ainsi au bon déroulement de leurs activités, qui servent les intérêts économiques de notre pays. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place une procédure simplifiée. Les demandes de visas « d'affaires » pourraient être validées par les chambres de commerce locales, ouvrant un droit d'entrée durant trois mois la première fois, puis trois ans, puis dix ans, comme cela est le cas dans le système adopté par les États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49257

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1156